

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2021/2022

MOIS DE MAI/JUIN 2022

Forfait	Jours	Montant
Mai / juin Elèves 6ème et 5ème	22 jours X 2,20 €	48,40 €

Forfait	Jours	Montant
Mai / juin Elèves 3ème	22 jours X 2,20 € - 2,20 € 12 mai	46,20 €

Forfait	Jours	Montant
Mai / juin Elèves 4ème	22 jours X 2,20 € - 3 jours stage	41,80 €

NB : Le règlement de la cantine doit être effectué pour la délivrance de l'EXEAT, et pour la réinscription 2022-2023.

Le règlement se fait en *espèces SE MUNIR DE MONNAIE*
par chèque ou par carte bleue.

Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE avec au dos du chèque
le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur
présentation d'un certificat médical.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE SUR LE SITE DU COLLEGE :

<https://site.ac-martinique.fr/clg-isidorepelage>

RUBRIQUE : **GESTION - Tarifs cantine**